

26 AVR. 2017

2935



Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la
Chambre des Député-e-s
Luxembourg

Luxembourg, le 26 avril 2017

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément au règlement de la Chambre des Député-e-s, nous nous permettons de poser une **question parlementaire à Monsieur le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et à Monsieur le Ministre des Sports.**

Le *Sportlycée* est une institution qui a comme but de mettre en place des conditions privilégiées aux jeunes sportives et sportifs talentueux afin de les préparer à des performances de haut niveau tout en leur garantissant l'égalité des chances vis-à-vis de leur formation scolaire et professionnelle.

Selon nos informations l'offre pédagogique du *Sportlycée* se présente comme suit : Au cycle inférieur, le lycée offre des classes de 7e, 6e et 5e moderne en secondaire classique et des classes de 7e ST et 8e et 9e TE en secondaire technique. Le lycée offre aussi les sections B, C, D et G au cycle supérieur en secondaire classique. Pour les classes du cycle supérieur dans l'enseignement technique, le lycée a mis en place une coopération avec le Lycée Technique de Bonnevoie (LTB). Les élèves du régime préparatoire n'ont cependant pas de possibilité de poursuivre des études dans le *Sportlycée*.

Dans ce contexte nous aimerions avoir les renseignements suivants de Messieurs les Ministres :

1. Pour quelles raisons l'offre pédagogique du *Sportlycée* n'inclut-elle pas de classes de l'enseignement modulaire ?
2. Messieurs les Ministres partagent-ils notre avis que cette absence dans l'offre pédagogique du *Sportlycée* est contraire à l'idée de l'égalité des chances pour tous les élèves ?
3. Est-ce que la coopération entre le *Sportlycée* et le LTB pourrait être élargie à l'enseignement modulaire du régime préparatoire ?

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

Claude Adam
Député

Josée Lorsché
Députée



Luxembourg, le 2 juin 2017

Monsieur le Président de la Chambre
des Députés
19, rue du Marché-aux-Herbes
L-1728 Luxembourg

Réponse commune du Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et du Ministre des Sports à la question parlementaire N° 2935 des Députés Claude Adam et Josée Lorsché

Le Ministre des Sports et moi-même rejoignons les honorables députés dans leur appréciation que l'offre du Sportlycée devrait également répondre aux besoins des élèves de l'enseignement modulaire.

Force est de constater que le Sportlycée connaît actuellement un succès considérable et qu'il nécessiterait un agrandissement.

Pour cette raison, nous allons conjointement saisir le Conseil de Gouvernement quant au futur développement dudit lycée. Dans ce contexte, l'élargissement de la coopération entre le Sportlycée et une école comprenant l'enseignement modulaire sera considéré.

Claude Meisch
Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse